

Des panneaux pour bien pêcher à pied



Inauguration d'un des panneaux, au passage du Gois, en présence d'élus et de présidents d'association.

Les pêcheurs de loisirs vendéens et ligériens ont harmonisé leurs réglementations. 14 panneaux d'information ont été posés de La Bernerie-en-Retz jusqu'à Saint-Hilaire-de-Riez.

L'initiative

Le combat de l'association pêche de loisir Atlantique Vendée (Aplav), présidée par Jean-Yves Crochet, compte plus de 700 adhérents. « **Notre association est en relation étroite avec l'association jumelle de la Côte de Jade. Avant, un pêcheur vendéen revenant de La Bernerie-en-Retz avec 5 kg d'huîtres, poids autorisé en Loire-Atlantique, pouvait être verbalisé dès qu'il entrait en Vendée, où 3 kg seulement sont admis. La taille des mailles des filets varie également d'un département à l'autre. Et on peut multiplier les exemples.** »

Quatorze panneaux sur la pêche à pied

Ces quatorze panneaux, installés sur le littoral, entre la Vendée et la Loire-Atlantique, d'un coût de 16 550 €, sont financés par divers organismes et deux associations de pêcheurs à pied : l'Aplav à hauteur de 600 € et 100 € pour l'association qui gère la Côte de Jade.

Ces outils pédagogiques ont été inaugurés, lundi, par Noël Faucher, porteur du projet, en tant que président de l'association de développement du bassin-versant de la baie de Bourgneuf et d'autres personnalités.

En Vendée, trois panneaux ont été installés à Bouin, au Poloux, au port des Brochets et au port du Bec ; deux au passage du Gois, à Beauvoir-sur-Mer et un à la Fosse de Barbâtre. À Saint-Jean-de-Monts, le Pont d'Yeu, a été retenu et à Sion pour Saint-Hilaire-de-Riez. Sur l'île de Noirmoutier, trois panneaux ont été posés à La Guérinière et un autre à L'Épine.

L'association de développement du bassin-versant de la baie de Bourgneuf a apporté une aide de 450 €. En Loire-Atlantique, les panneaux ont été installés dans le centre-bourg de La Bernerie-en-Retz et au port du Collet, aux Moutiers-en-Retz (44).